

10 Éléments clés pour réussir la gestion des déchets ménagers et assimilés au Maroc

Mustapha Azaitraoui & Aaziz Ouatmane - 2020



10 Éléments clés pour réussir la gestion des déchets ménagers et assimilés au Maroc

Mustapha Azaitraoui & Aaziz Ouatmane - 2020



Sommaire

Préface	6
Introduction	7
1. Promouvoir l'accès à l'information environnementale et sa diffusion auprès du grand public	10
2. Adopter une politique territoriale de réduction à la source et de prévention de production des déchets	13
3. Encourager et promouvoir le recyclage et la valorisation des déchets	16
4. Appuyer le tri sélectif et la séparation des flux à la source	18
5. Renforcer la participation de la société civile et des citoyens	21
6. Améliorer la reconnaissance sociale des métiers liés à la gestion des déchets	26
7. Reconnaître le secteur informel et analyser les opportunités de collaboration	28
8. Promouvoir l'intégration des petites entreprises dans la gestion des déchets	31
9. Améliorer les contrats et les cahiers de charges de la gestion des déchets	34
10. Renforcer l'approvisionnement de la gestion de déchets dans les zones rurales	37
Conclusion	39
Acronymes	41
Liste des personnes et services contactés	42
Références bibliographiques consultées	43





PRÉFACE

Le Maroc se place depuis plusieurs années comme précurseur dans les transformations socio-écologiques. Plusieurs facteurs sociaux, environnementaux et politiques liés à la question des déchets rendent sa gestion complexe et se présentent comme un défi pour les collectivités locales.

Néanmoins, le besoin de concertation, de consolidation des efforts institutionnels et d'initiatives citoyennes est remarquable.

La participation citoyenne à l'action publique pourrait impulser de nouvelles mesures qui vont permettre aux différentes parties prenantes de réussir ensemble la gestion des déchets.

À la lumière de ce contexte, la Fondation Heinrich Böll Rabat a décidé de publier une étude consolidant les différents éléments clés pour réussir la gestion des déchets ménagers et assimilés au Maroc, basés sur un travail de terrain. Ce document présente une réflexion sur la manière dont la gestion des déchets pourrait avoir lieu au Maroc et sur ses potentiels bénéfiques.

Ce papier se voit comme une invitation aux représentant-e-s des communes, aux décideurs, au secteur privé et aux acteurs et actrices de la société civile pour un débat ouvert et participatif sur la gestion des déchets ménagers et sur les approches à adopter. Nous remercions les experts M. Mustapha Azaitraoui et M. Aziz Ouatman pour leur étude et également toutes les personnes qui militent déjà à des niveaux différents pour réussir la gestion des déchets ménagers et assimilés au Maroc.

Bauke Baumann
Directeur
Fondation Heinrich Böll
Rabat - Maroc
Mars 2020

INTRODUCTION

L'amélioration de la gestion des déchets urbains au Maroc constitue de plus en plus un réel défi imposé par une importante croissance démographique, une véritable évolution urbaine et l'émergence de nouveaux modes de consommation. En l'espace de 20 ans (1998-2018), la production nationale en déchets ménagers est passée de moins de 5 millions à environ 7 millions de tonnes avec des prévisions de plus de 9 millions à l'horizon 2030.

Malgré tous les efforts déployés par les acteurs institutionnels pour l'amélioration de ce secteur, et en dépit de bien des progrès considérables (amélioration des taux de collecte, de mise en décharge et de valorisation), le constat général affirme la persistance de sérieux problèmes en amont tout comme en aval du cycle de gestion des déchets. Le passage en gestion déléguée des services de la propreté, initié au début des années 2000, a permis de résoudre les problèmes liés à la lourdeur de la gestion directe et publique et a donné un nouvel élan à la gestion communale des déchets tout en créant de nouveaux défis aussi contraignants que la gestion directe elle-même. L'état de la plupart des villes et communes rurales montre que les taux de couverture de collecte, en tant qu'indicateurs techniques, sont une chose alors que la propreté et l'état de salubrité de l'espace urbain et rural ainsi que la satisfaction des usagers, et décideurs eux-mêmes, en sont une autre. Il en va de même pour les taux d'enfouissement contrôlé, une fois comparés à l'impact social, environnemental et surtout à la réussite effective de la mise en décharge et de la valorisation.

Toutefois, aborder la question des déchets à l'heure actuelle, c'est tout simplement se projeter dans une foule d'échanges et renvois d'accusations dans tous les sens et par tout le monde : les communes, les citoyens, les industriels et professionnels, la société civile, les services centraux...etc.





En réalité, les responsables communaux font face à un service de plus en plus couteux et source de tensions et de pressions difficiles à cerner. La prise de décision et l'aboutissement des appels d'offres sont aussi devenus un exercice délicat compte tenu de l'évolution rapide de l'arsenal juridique national ainsi que de la lenteur de mise en œuvre des textes d'application, du défi de la recherche de solutions techniques adaptées aux spécificités de chaque ville.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier les solutions à apporter aux autres dimensions sociales, environnementales et politiques, liées à la question. La déclinaison des stratégies et décisions élaborées au niveau central est difficile à œuvrer au niveau territorial : certes, l'uniformité du mode et des techniques de gestion dans toutes les communes, indépendamment de leur taille et spécificités, permet d'avancer sur les mêmes standards et indicateurs nationaux de performance, mais la situation reste défavorable à la mise en place de nouvelles initiatives et à l'innovation des acteurs territoriaux et locaux.

Dans un autre registre de gouvernance participative, la responsabilité partagée des citoyens, des producteurs de déchets et de la société civile en général accuse un retard notable. Les espaces de dialogue et de prise de décisions communes impliquant les acteurs concernés, (ménages, associations de quartiers, ONG, professionnels et opérateurs informels, etc.) sont limités, hormis quelques actions sporadiques peu influentes sur le terrain.

Face à ce contexte caractérisé par la complexité du terrain et la multitude des intervenants, on s'accorde de plus en plus sur la nécessité d'instaurer une nouvelle approche intégrée capable de saisir l'ensemble des aspects susceptibles d'améliorer le système de gestion des déchets notamment les déchets solides municipaux. Analyser les maillons faibles du modèle actuel, en s'interrogeant sur les rôles de tous les acteurs potentiels, devrait définir de nouvelles règles et repenser les rôles qu'exige une amélioration continue et efficiente de la situation actuelle.

L'élaboration de ce document s'inscrit dans cette optique de changement d'échelle et vise à amorcer un dialogue multi-acteurs, et à inciter tous les acteurs concernés à réfléchir sur toute piste possible d'amélioration en considérant, autant que possible, l'ensemble des impératifs de terrain qui la conditionnent.

En présentant 10 éléments clés pour réussir la gestion des déchets ménagers et assimilés au Maroc, ce rapport vise à répondre d'une manière générale à un besoin réel de repenser la gestion d'un service public dont la satisfaction globale est toujours assez contestée.

Pour ce faire, nous nous sommes basés, d'une part, sur une analyse documentaire et des entretiens réalisés auprès de divers acteurs dont l'implication est directe ou indirecte dans la gestion des déchets ; d'autre part, sur le retour d'expériences, concernant cette problématique, menées dans certaines villes marocaines.





1. PROMOUVOIR L'ACCÈS À L'INFORMATION ENVIRONNEMENTALE ET SA DIFFUSION AUPRÈS DU GRAND PUBLIC

L'accès du grand public à l'information en matière d'environnement consolide la prise de conscience vis-à-vis des questions environnementales, le libre échange d'idées, une participation plus efficace à la prise de décision et, en définitive, le développement du sentiment de responsabilité partagée.

L'accès à l'information est fondé sur des principes généraux de transparence et de responsabilité des administrations, de manière à faciliter la participation du public au processus démocratique et au contrôle des activités qui les concernent directement. L'accès du grand public à une information abondante et fiable en est ainsi l'une des principales composantes de la bonne gouvernance. L'alinéa 3 du chapitre 28 de l'Agenda 21 de Rio recommande que toutes les collectivités locales instaurent un dialogue avec les habitants, les organisations locales et les entreprises privées afin d'adopter un programme Agenda 21 à l'échelon de la collectivité. L'Agenda 21 offre un cadre propice à l'expression de la participation puisqu'il intègre explicitement l'exigence d'écoute de la société civile. Il faut noter que d'après le processus de concertation, lancé au Maroc par le programme Agenda 21, la priorité du secteur de la gestion des déchets est moindre par rapport aux autres axes de développement urbain. L'absence du secteur privé en tant que principal allié dans le processus de la gestion des déchets urbains est également un important problème à ce niveau. Il n'en demeure pas moins que cette expérience du programme Agenda 21, malgré son caractère unique et innovant, n'a malheureusement pas pu mobiliser de la même manière toutes les catégories d'acteurs. Cela représente, d'ailleurs, l'une des principales faiblesses de cette approche.

La Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable indique aussi, que « toute personne a le droit d'accéder à l'information environnementale à caractère public dans les conditions définies par la loi ».

De son côté, la loi 28.00, relative à la gestion des déchets et à leur élimination, vise « l'information du public sur les effets nocifs des déchets, sur la santé publique et l'environnement ainsi que sur les mesures de prévention ou de compensation de leurs effets préjudiciables ». Ladite loi rappelle également les collectivités locales, durant l'élaboration des plans directeurs des déchets, des mesures à prendre en matière d'information, de sensibilisation et de conseil. De même, la Constitution de 2011 reconnaît, dans son article 27, le droit d'accès à l'information aux citoyens et citoyennes. À savoir aussi que la loi 31-13 relative au droit d'accéder à l'information auprès de toutes les administrations et institutions publiques est entrée en vigueur en mars 2019 après sa publication un an auparavant au bulletin officiel.

En matière de gestion des déchets ménagers et assimilés, il est à souligner que l'information censée être partagée par les communes et les organismes centraux avec le citoyen, et la transparence y afférente sont aujourd'hui un outil d'une grande utilité pour relever le défi de la sensibilisation des citoyens. *Garantir le droit à l'information relative à la gestion des déchets et à leur impact environnemental éventuel participera certainement à dynamiser la circulation des informations et à répondre au questionnement du grand public et société civile et à faciliter ainsi le dialogue.* De plus, c'est à travers le partage de l'information qu'il est plus facile de gagner la confiance des citoyens et de cultiver en même temps le sentiment de responsabilité partagée qui est la clé de voûte pour réussir la gestion des déchets, (tel qu'il ressort de la plupart des diagnostics faits à ce sujet).

« Ici, les habitants se sont engagés pendant plus de trois années de suite à faire le tri à la source exactement comme demandé par la municipalité et nous y sommes même habitués, mais depuis le lancement, nous n'avons revu aucun responsable de la société délégataire comme nous n'avons eu aucun retour d'information de la part de la municipalité sur cette expérience (tonnages collectés, emplois créés, recettes, difficultés rencontrées...etc.). Ils ont aussi décidé de l'arrêter sans en parler à aucun des citoyens de tous les quartiers ciblés. Ceci, sachant qu'il s'agit de plus de cinq mille ménages ! » Rapporté un habitant du quartier Riad Essalam à Beni Mellal.





Le constat à faire à ce sujet est toutefois celui d'une difficulté d'accès à l'information mais aussi de manque de dialogue en général et ce, en dépit d'une importante volonté introduite dans les différentes lois marocaines. De plus, force est de constater aussi que le citoyen marocain n'est que peu informé sur l'état de son environnement ainsi que sur sa propre empreinte écologique comme il ne semble avoir que de très modestes informations concernant la gestion communale des déchets, d'où les écarts, les divergences de perception de ce problème entre la population et les gestionnaires.

Selon les résultats d'une enquête que nous avons étalée sur trois semaines à l'entrée des grandes surfaces commerciales de la ville de Béni Mellal (Mai 2019), environ 97% des 400 citoyens interviewés ont affirmé ne pas avoir d'information, ni sur les coûts de la gestion des déchets en ville, ni sur le budget déployé par la commune pour une tonne de déchet, comme ils ne disposent d'aucune information sur la quantité des déchets produits en ville. Au même temps, plus de la moitié des interviewés (64%) affirment ne pas être satisfaits de la propreté de la ville tout en déclarant que ce sont les citoyens eux-mêmes qui en sont responsables.

« C'est vrai qu'il faut mettre les bacs et le matériel nécessaire à disposition des gens, mais le citoyen devrait être conscient et informé de son rôle et comprendre que celui-ci est décisif pour la propreté de la ville ». Déclare un citoyen interviewé lors de cette enquête.

Au vu du retour des expériences concernant ce sujet, il faut dire aussi que le manque d'information peut engendrer des situations variant entre une simple indifférence ou manque de collaboration et de sérieux problèmes d'opposition de la population à même d'empêcher la concrétisation d'importants projets communaux, voire celle de toute la stratégie nationale de gestion des déchets au Maroc.

L'enjeu d'améliorer l'accès à l'information est donc tributaire de l'implication collective de davantage de citoyens et de la société civile. Autrement dit, il faut concevoir de nouveaux modes de gouvernance fondés sur les principes des droits et des devoirs. La finalité étant de tenter de concilier les approches descendantes «top down» et ascendantes «bottom up» afin de garantir le succès d'une alternative conçue de manière partenariale et coopérative. Ceci implique aussi d'aller au-delà de la simple information et de développer un véritable processus de concertation, partant d'une sérieuse prise en considération des besoins réels des contextes locaux au cas par cas.

2. ADOPTER UNE POLITIQUE TERRITORIALE DE RÉDUCTION À LA SOURCE ET DE PRÉVENTION DE PRODUCTION DES DÉCHETS

La prévention de la production de déchets est un ensemble de mesures et d'actions visant à diminuer les quantités de déchets (prévention quantitative) et/ou leur nocivité (prévention qualitative), en utilisant dans ce dernier cas des matières premières recyclables et peu polluantes.

La réussite de la gestion des déchets ménagers est un chantier à saisir à la source chez les ménages ainsi que chez les producteurs de déchets d'un territoire donné, mais aussi à l'amont du cycle de gestion. Il s'agit d'une interaction dynamique amont / aval. En effet, il faut rappeler que le principe relatif universel « zéro déchet » selon lequel *le meilleur déchet est le déchet que l'on ne produit pas*, représente la porte d'entrée de la vision stratégique sensée contribuer à relever le défi de la gestion des déchets, notamment sur le moyen et long terme. La réduction des déchets à la source repose essentiellement sur les principes de la *production propre*, de l'*éco-conception*, de l'*éco-consommation* et de l'application du *principe pollueur-payeur* éventuellement. Au Maroc, les difficultés d'approcher le tissu industriel où l'informel et les entreprises non structurées dominent le marché représentent un véritable défi. Les contraintes sociales et économiques et tous les différents enjeux sous-jacents de cette question sont derrière une situation devenue très peu favorable au développement de la réduction des déchets à la source. L'évolution des habitudes de consommation de la société marocaine, toutes classes sociales confondues, vers le jetable complique davantage le contexte général et rend la tâche plutôt difficile.

Certes, la loi 28.00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination avait fait de la prévention un de ses principaux principes et a recommandé l'utilisation de matières premières biodégradables, mais cette loi peine toujours à aller au-delà, pour une application effective. La stratégie nationale de réduction et de valorisation des déchets (SNRVD) prévoit également d'intégrer l'obligation de la Réduction à la source, la Réutilisation, le Recyclage et la Valorisation (3R-V) des déchets dans la réglementation nationale.





Elle prévoit aussi de nombreuses autres mesures allant du renforcement de la sensibilisation, la promotion de l'éco-consommation et de l'éco-conception à l'instauration de nouveaux mécanismes et systèmes d'amendes dissuasives.

D'un point de vue opérationnel, on peut néanmoins reconnaître que les mesures concrètes à prendre vis-à-vis de la réduction à la source des déchets ménagers et assimilés sont relativement limitées et sont souvent très contraignantes. De nos jours, seules deux principales réalisations initiées par les ministères de tutelle ont pu être concrétisées : la première concerne l'élimination des sacs en plastique et leur remplacement par des sachets biodégradables (loi 77-15) avec un grand effort dans la sensibilisation, et la deuxième concerne l'Ecotaxe sur l'utilisation des matières premières plastiques. Cependant, cette démarche n'a pas manqué de susciter une sérieuse opposition de la part des industriels ainsi que des petits commerçants. Aussi, le retour d'expérience de cette première phase de mise en œuvre de la loi d'interdiction de l'utilisation des sacs en plastique montre que le rôle du consommateur dans la réussite de telles initiatives reste très déterminant et mérite une attention particulière, en tant que facteur clé de succès.

« Effectivement, ils nous ont confisqué tous les sachets de plastique, mais avant tout c'est le client, et donc les citoyens, qui ont en besoin et ne les payent même pas. Le jour où les citoyens viennent avec leurs sacs pour faire les courses, sans rien nous demander, le problème sera alors résolu et cela nous épargnera tout un casse-tête et des dépenses supplémentaires aussi ». Déclare un marchand de légumes à Rabat.

Ce contexte prouve, encore une fois, que le fait de cibler l'utilisateur final d'un produit donné et de le sensibiliser aux enjeux environnementaux dudit produit peut aider à résoudre un tel problème, voire à en être parfois la principale solution même. Aussi, il convient de souligner que mettre à la disposition des citoyens des alternatives tout en leur demandant de changer d'habitudes est une recommandation qui mérite d'être reconsidérée et à prendre au sérieux dans de telles situations.

« En commerce, nous assistons aujourd'hui à la naissance et en même temps à la disparition d'un nombre incroyable de produits auxquels le consommateur est plus attaché que les sachets de plastique, mais le processus se passe selon une approche simple de marketing de remplacement d'un produit par un autre sans d'ailleurs aucune intervention externe, ni loi ni rien du tout ! Et c'est le consommateur qui tranche. Ne faut-il pas penser à agir de la sorte ? De plus, il s'agit de remplacer un produit à problème par un autre sans problèmes » rapporte un citoyen à Casablanca. Le cas des sachets en plastique reste ainsi une initiative nationale très importante avec un véritable retour d'expérience. Le plus important est de récapituler sur cette expérience dans le but d'améliorer l'approche dans sa globalité avant de s'attaquer à tous les autres déchets et emballages dont le citoyen peut facilement se passer.

À une échelle locale, il est également à remarquer que les communes, en tant qu'acteurs territoriaux, n'avaient pas été suffisamment impliquées dans cette initiative qui a été encadrée plutôt par les autorités locales de tutelle.





3. ENCOURAGER ET PROMOUVOIR LE RECYCLAGE ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

Faire de la réutilisation un créneau à fort potentiel de contribution à la réussite de la gestion globale des déchets pourrait mieux passer par un portage institutionnel et communal du concept, mais aussi à travers une forte implication de la société civile, de l'école et des programmes scolaires.

La réutilisation consiste tout simplement à redonner une seconde vie aux objets utilisés, soit en s'en servant pour la même utilisation que l'objet neuf ou encore pour un autre usage. La consigne peut s'appliquer à de nombreux produits et à divers secteurs d'activité tels que l'agroalimentaire, l'industrie automobile, l'électroménager, etc. Le cas de la consigne des bouteilles en verre, utilisées pour l'emballage de l'eau et des boissons, reste de loin la consigne la plus prometteuse en termes de réductions des déchets, notamment des emballages plastiques.

Malheureusement, la commodité et la facilité d'utilisation des objets destinés à la consommation ont fait que les emballages à usage unique « jetables », tels que les emballages plastiques, Tetra Pak aluminium ont plus ou moins remplacé le verre réutilisable. Au Maroc, les initiatives entreprises dans ce cadre, notamment la promotion de l'utilisation des bouteilles en verre pour les boissons et l'eau potable, ne sont pas assez prometteuses à l'heure actuelle. La coexistence des deux emballages (plastique et verre) n'est pas du tout favorable, et c'est plutôt un remplacement progressif du plastique par le verre et des mesures novatrices d'accompagnement qui pourraient renverser la donne. Le ministère chargé de l'environnement table aussi sur d'autres niches de réutilisation plus particulièrement celle des batteries des voitures. La consigne prévue dans ce cadre serait à appliquer aux importateurs, aux producteurs et aux assembleurs, en cas de non restitution des batteries usagées à la filière.

Le deuxième principal créneau qui participe considérablement à la réutilisation au Maroc, est celui de l'occasion (la seconde main du textile et d'habillements, des chaussures, des appareils électriques, électroniques et d'électroménager). Il s'agit d'une véritable *économie circulaire* déjà très développée qui n'est malheureusement que peu prise en considération dans la chaîne de valeur de la gestion des déchets. D'ailleurs, très peu de données sont disponibles concernant ce secteur qui est à majorité non structuré et informel.

La part des gisements intégrés au circuit de la réutilisation et celle des flux mobilisables et susceptibles d'être réinjecter de nouveau dans le circuit de l'occasion sont méconnues. La production annuelle des ménages en objets et biens réutilisables qui finissent en décharge, ou vers la filière du recyclage via la récupération, n'a fait l'objet d'aucune étude. La perception des marocains vis-à-vis la réutilisation et les contraintes logistiques de collecte, d'écoulement et de réceptivité sociale sont également des questions qui restent à décortiquer.

Par ailleurs, le nombre de plus en plus croissant des campagnes de solidarité qui s'organisent pendant les saisons d'hiver dans de nombreuses régions du Maroc laissent croire en l'existence d'un réel potentiel de vêtements et autres biens réutilisables. Pour ce volet, il est également à souligner que le rôle que pourraient jouer les nouvelles grandes surfaces de commerces, les écoles ainsi que la société civile est fort intéressant mais reste très peu mis en valeur à nos jours. La mise en place des modalités de collecte appropriées, et particulièrement *l'appropriation des communes d'opérations pilotes dans ce sens, devrait aussi donner une reconnaissance sociale à la réutilisation et en enlever l'étiquette de charité qui semble freiner son développement.*

La promotion de la culture de la réutilisation devrait aussi passer par son intégration dans les programmes scolaires, et faire comprendre, par exemple, aux enfants *qu'utiliser un livre ou des bottes d'occasion est un geste écologique, et que le fait d'utiliser une bouteille en verre aide 20 à 25 fois plus à protéger la couche d'ozone pour chaque bouteille en plastique non achetée !*

L'appropriation des programmes scolaires du concept de la réutilisation aura certainement des retombées forts intéressantes en termes de changement de perception des générations futures vis-à-vis de l'éco-consommation et l'importance de la contribution au changement que peut apporter chaque citoyen. En effet, la mise en place de programmes scolaires sur l'éducation relative à l'environnement est une démarche qui s'avère d'une grande efficacité dans le sens d'inculquer aux jeunes un nouveau mode de vie compatible avec la protection et la valorisation de l'environnement.

Enfin, faire valoir des métiers menacés de disparition tel que « cordonnier » et « réparateur d'électroménager » via des logos symboliques type « métier Écolo » sont également des initiatives fortes intéressantes dont il est fortement recommandé d'analyser la faisabilité.





4. APPUYER LE TRI SÉLECTIF ET LA SÉPARATION DES FLUX À LA SOURCE

La séparation des principaux flux de déchets à la source selon un mode de collecte sélective est non seulement souhaitable mais fortement recommandée. Il est néanmoins à souligner que le risque d'échec ne peut être écarté qu'une fois la collecte sélective (CS) dissociée de la collecte classique en tant que prestation indépendante et à part entière. La collecte sélective n'est pas une affaire d'une ou deux choses à rajouter dans les cahiers de charges mais plutôt un véritable travail de réflexion, à connecter en profondeur avec la réalité de l'espace urbain marocain.

Le tri, le recyclage et la valorisation des déchets sont aujourd'hui, et de manière progressive, fortement recommandés, notamment pour les nouvelles installations dites CEV, où ils font partie intégrante des cahiers des charges. Ces efforts sont justifiés par des taux de recyclage encore négligeables à nos jours, au moment où le potentiel est fort considérable. Cependant, il faut reconnaître que la réglementation marocaine est encore peu favorable à ce sujet, dans la mesure où l'enfouissement des déchets non triés est toujours de règle et il n'est en aucun cas interdit. Juridiquement parlant, *aucune loi n'oblige les communes marocaines à trier leurs déchets avant enfouissement, non plus à imposer le tri à la source.*

Sur le terrain, le mode de collecte en vrac où les déchets potentiellement recyclables, les déchets secs, les déchets fermentescibles et humides, les déchets dangereux et très pollués, les déchets des non ménages, les déchets encombrants...etc., sont collectés sans tri, continue de freiner l'amélioration de tout le système. En ville, la collecte en vrac engendre aujourd'hui comme conséquence directe un véritable contexte de *métier insalubre et source de nuisance urbaine*. De l'autre côté, et plus en aval, la quasi-totalité des problèmes environnementaux, sociaux et techniques en relation avec le traitement, le recyclage et la valorisation sont aussi, en grande partie, liés au manque du tri à la source dans la mesure où le tri/valorisation en aval deviennent alors des opérations délicates, coûteuses et peu rentables.

Conscient de tous ces enjeux, le PNDM avait tablé sur le développement progressif du tri recyclage notamment à travers l'introduction de la collecte sélective. Malheureusement, et en dépit de tous les efforts déployés dans ce sens, le tri à la source est l'un des principaux volets de la gestion des déchets qui accusent toujours un retard considérable au Maroc. Hormis quelques expériences très caduques initiées par la société civile depuis la fin des années 90, la collecte sélective n'a été officiellement intégrée dans les CPS que dans 3 municipalités : Essaouira (2006), Benslimane (2010), Beni Mellal (2014), et tout récemment à Mohammedia (2019), Essaouira (2019) et Meknès (2018). À l'exception de ces derniers projets (à Mohammedia, Essaouira et Meknès) toujours en phase de planification, aucune expérience n'a pu aboutir à la concrétisation du tri à la source. Les leçons tirées d'un travail de capitalisation réalisé par la coopération allemande dans le cadre du programme CoMun en 2015 attribue l'échec des projets communaux de la collecte sélective (CS) à une négligence des vrais impératifs qu'imposent la CS, plus particulièrement ce qui est de la planification et montage des projets. La réticence des ménages a été également évoquée mais semble être un handicap qui peut être surmonté avec succès. *Selon la même étude de 2015, la principale recommandation à retenir, comme retour d'expérience, est que le montage d'un projet donné devrait impérativement tenir compte de toutes les composantes de la CS et leur maîtrise de l'amont à l'aval, à savoir : la communication avec les ménages et les autres producteurs de déchets en tant que fournisseurs volontaires, un service de collecte professionnelle (à l'instar de la collecte mixte), le tri positif et finalement une activité de commercialisation.* La prise en considération des spécificités du contexte marocain et leur compatibilité/incompatibilité avec le caractère commercial et lucratif de la CS s'avère aussi à prendre avec beaucoup de précaution.





En définitif, il faut dire que l'introduction de la collecte sélective suppose aussi l'éclatement de la logique actuelle de « gestion amont » des déchets municipaux dans le sens de considérer la collecte classique en vrac et la collecte sélective comme deux activités chacune à part entière. La CS peut dans ce cas concerner un flux de déchets donné, tel que par exemple, les déchets secs et les emballages ou être étendue pour intégrer d'autres flux de déchets tel que les déchets verts, les déchets encombrants, les déchets inertes...etc.

L'enjeu est de sortir du cadre « expérience pilote », de professionnaliser la CS et de pouvoir ainsi y attirer de nouveaux prestataires spécialisés dans le tri et la valorisation des déchets tout en renforçant sa faisabilité technique et économique.

Les aspects d'accès aux subventions notamment à travers le fonds national de l'environnement ainsi que les conditions d'éligibilités et modalités d'accès à de telles subventions sont également des aspects clés à analyser et à résoudre au niveau central avant toute prise de décision à ce sujet.

Enfin, la collecte sélective est certes une nécessité mais il faut dire qu'il ne s'agit pas d'une simple décision ou encore une simple clause à intégrer dans le CPS à la veille d'un appel d'offre. Il s'agit, par contre, d'un véritable travail de réflexion et de planification collective vis-à-vis de tout un ensemble d'impératifs organisationnels, financiers, de gestion et de pérennité. De plus, l'expérience a montré que le portage communal et l'appropriation des communes de la collecte sélective sont d'une extrême importance dans ce cas.

« Le tri n'est pas envisageable pour le moment vu son coût élevé qui dépasse les moyens financiers de la commune. Le budget alloué aux déchets représente en effet le quart du budget communal. De plus, il faudra du temps pour préparer la population locale à ce type d'expériences. Nous essayons de renforcer des activités de communication et de sensibilisation en vue de changer les comportements vis-à-vis de la gestion des déchets ».

Déclaration du vice-président de la commune de Témara.

5. RENFORCER LA PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DES CITOYENS


La collaboration entre les citoyens et les responsables communaux est plus que déterminante pour la réussite de la gestion des déchets ménagers et assimilés au Maroc. Au moment où les rencontres et la concertation élus – citoyens en débat public ne sont pas de coutume et sont difficiles à organiser, le rôle de relais que devrait jouer la société civile est alors primordial.

Au Maroc, l'incitation à la participation de la société civile à la chose publique est désormais un acquis qui s'inscrit dans une volonté d'instaurer une gouvernance participative plus démocratique.

La Constitution marocaine a reconnu la société civile en tant que nouvel acteur de développement. « *Les associations intéressées à la chose publique et les organisations non gouvernementales, contribuent, dans le cadre de la démocratie participative, à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des décisions et des projets des institutions élues et des pouvoirs publics. Ces institutions et pouvoirs doivent organiser cette contribution conformément aux conditions et modalités fixées par la loi* », (article 12 de la Constitution 2011).

En matière de protection de l'environnement, la loi relative aux études d'impacts sur l'environnement ainsi que la loi 28.00 relative à la gestion des déchets avaient fait de la participation des citoyens et de la société civile une avancée en la matière, notamment pour ce qui est relatif à l'obligation des enquêtes publiques pour les plans directeurs, provinciaux et décharges (*Décret n° 2-09-683 du 23 rejeb 1431 (6 juillet 2010) fixant les modalités d'élaboration du plan directeur régional de gestion des déchets industriels, médicaux et pharmaceutiques non dangereux, des déchets ultimes, agricoles et inertes et la procédure d'organisation de l'enquête publique afférente à ce plan (B.O. n° 5862 du 5 août 2010)*).





Ainsi, la commission consultative prévue par l'article 10 de la loi n° 28-00 est présidée par le Wali de la Région ou son représentant et elle est composée de plusieurs acteurs parmi lesquels « quatre (4) représentants des associations de protection de l'environnement opérant dans la région concernée, choisis par le président de la commission, en concertation avec les présidents de ces associations ».

La Charte nationale de l'environnement et du développement durable (CNEDD) de 2009 a consolidé davantage les acquis de la participation de la société civile à l'échelle locale tout en les inscrivant dans une logique de droit et de devoir : le droit de vivre dans un environnement sain et le devoir de contribuer à sa préservation. La déclinaison territoriale de la participation des citoyens et société civile à travers l'approche participative et les PCD instaurés à l'occasion de l'amendement de la charte communale de 2002 a été un exemple concret de volonté politique de concrétiser l'approche « *bottom up* » et d'améliorer la qualité des services publics en général, y compris le service de propreté.

Or, contrairement à la majorité des services publics communaux, où le citoyen est généralement soit simple consommateur ou usager, la question des déchets solides a la particularité d'être un service public totalement dépendant de l'implication des citoyens et de leur collaboration au quotidien. Au-delà de toute question de besoin en moyens humains, financiers et techniques, la réussite de la gestion des déchets reste, de ce fait, majoritairement liée à la coopération des ménages, des générateurs de déchets et à l'appui que peut apporter la collaboration de la société civile. Au bout du service, c'est également le citoyen qui est directement le premier à être impacté positivement ou négativement en retour, d'où une responsabilité partagée mais aussi complexe entre les communes et la population.

Les revendications des citoyens et des associations sont souvent liées à la dégradation du service de collecte nettoyage, à une insuffisance de couverture de collecte, aux problèmes de débordement des conteneurs, à l'informel, voire à une absence de collecte et au développement des points noirs et ce, malgré tout.

Sur le territoire d'une ville, le problème de propreté peut facilement se répercuter négativement sur la salubrité publique et le cadre de vie en général et alimenter en conséquence un sentiment collectif de non satisfaction, parfois de marginalisation et ce, face à des citoyens de plus en plus exigeants. En retour, c'est une attitude de refus de collaboration, voire une perte de confiance entre les citoyens et les responsables communaux qui s'installent progressivement pour handicaper toute possibilité de dialogue.

L'argumentation d'un service payé par le citoyen (TSC), mais jugé mal accompli, peut occasionnellement amplifier la pression des citoyens et augmenter les tensions d'autant plus que la diffusion de l'information via les réseaux sociaux est devenue à la portée de tous les citoyens.

Dans de nombreuses situations, il faut dire aussi que la collecte et le nettoyage peuvent se faire comme le stipule les contrats sans trop améliorer la propreté générale et ce, en raison du développement des dépôts anarchiques des déchets ménagers et ceux des commerces et du développement des activités informelles, d'où des situations plus complexes.

Les problèmes relatifs à l'implantation des décharges s'avèrent également une question de plus en plus sensible et pour laquelle l'opposition des populations concernées et riverains des sites d'implantation peut parfois évoluer en de véritables conflits. De leur côté, les services communaux et élus n'ont forcément pas ni la même conception de la gestion de l'espace urbain ni les mêmes priorités que les ménages et société civile.

Dans ce contexte global marqué par un état de responsabilité assez diffuse, on s'accorde aujourd'hui sur le fait qu'une amélioration des mécanismes de participation des citoyens et d'incitation à un dialogue ouvert et responsable restent d'une grande importance pour améliorer le service et la gestion de la filière déchets urbains dans sa globalité.





Dans la pratique, l'intégration des associations de quartier et/ou de la société civile dès le stade de prise de décision, ainsi que la création des espaces de concertation et d'échanges sur les contraintes et les opportunités d'amélioration du service, est une approche fortement recommandée. La concertation en comité mixte responsables communaux – associations vis-à-vis les grandes lignes des CPS collecte nettoyage et exploitation des décharges contrôlées est fortement souhaitable. De telles initiatives devraient permettre de saisir toutes les pistes possibles d'une réelle démarche participative qui est censée évoluer vers la naissance d'une véritable gestion participative commune-société civile.

Ces dernières années, certaines villes tentent effectivement de se concerter avec la population et recueillir les recommandations et propositions des citoyens pour mieux orienter les contrats et améliorer le service mais ces initiatives restent trop limitées.

« Cette journée d'étude organisée pour le grand public est une initiative du conseil municipal de la ville de Témara pour présenter les résultats de l'étude de faisabilité sur le lancement du nouveau marché de la gestion déléguée des déchets à Témara. L'idée est de s'ouvrir sur la population et la société civile pour les informer des avancées concernant le contrat de la gestion des déchets urbains qui prendra fin le mois de janvier 2020 ».

Déclaration du Vice-président de la commune de Témara lors de d'un atelier public organisé par la commune de Témara le 18 décembre 2019.

De part cet exemple, de nombreuses associations sont aujourd'hui plus au moins fortement impliquées dans l'amélioration de la gestion des déchets et plus particulièrement dans la coproduction de la propreté. C'est le cas notamment de l'Association des enseignants des sciences de la vie et de la terre (AESVT), l'Association « Zero Zbel », l'ONG ENDA Maghreb et de nombreuses autres associations régionales et locales.

L'expérience a toutefois montré que les limites d'intervention de la société civile, particulièrement sur le volet technique sont par contre à définir au risque de basculer sur des scénarios trop ambitieux ou mal conçus. Les leçons tirées des échecs des expériences pilotes de tri à la source initiées par les associations dans plusieurs villes marocaines ne peuvent être ignorées dans ce sens.

« Le tissu associatif n'a pas le savoir-faire lui permettant de prendre des décisions, son rôle devrait plutôt consister à contribuer à définir les besoins, les attentes et la satisfaction de la population » Rapporté un ingénieur à la municipalité de Safi.





6. AMÉLIORER LA RECONNAISSANCE SOCIALE DES MÉTIERS LIÉS À LA GESTION DES DÉCHETS

Le constat actuel relatif aux conditions de l'exercice journalier des métiers de la gestion des déchets ménagers laisse ressentir un besoin imminent de reconnaissance sociale et requalification plutôt de la main d'œuvre ouvrière de ce secteur. Le manque à gagner en termes d'amélioration du rendement interne aussi sur le plan social est fort intéressant.

Depuis le début de la professionnalisation de la gestion des déchets ménagers et le lancement dans la gestion déléguée au début des années 2000, le renforcement des capacités des ressources humaines a été placé au cœur de la stratégie nationale de développement et de modernisation de ce secteur. Le but était de combler un besoin énorme en termes de formation des cadres et des techniciens communaux aux exigences techniques des outils professionnels de la gestion administrative et financière que la mutation du service et le passage à la délégation ont dû imposer. La diversité des profils de base et l'absence de spécialistes en assainissement solide ont fait que la quasi-totalité des communes étaient concernées. Avec l'appui des organisations internationales notamment la coopération allemande, les services centraux ont pu organiser divers cycles de formation et de nombreux ateliers et workshops incluant tous les volets de la gestion des déchets (cadre réglementaire et institutionnel, élaboration des plans directeurs, collecte, nettoyage, suivi techniques, CPS et évaluation des offres, mise en décharge...etc.). Un important programme de formation des formateurs a été également mis en place par la Direction Générale des Collectivités Locales.

Le retour d'expérience et le diagnostic réalisé à ce sujet nous permettent de dire qu'outre le besoin en formation qui s'avère toujours nécessaire et vitale, pour pouvoir accompagner la tendance évolutive et la mutation rapide du métier, l'exercice du métier et ses tâches journalières ne peuvent être réussis sans une vision d'amélioration globale et un investissement dans la reconnaissance sociale et la requalification de l'individu toutes catégories confondues.

Au-delà d'un besoin de capitalisation du PNDM sur le volet de renforcement des capacités des ressources humaines, *la première recommandation à retenir dans ce sens serait de mener une réflexion pour la mise en place d'un plan formation-qualification où il faudra cibler davantage les catégories jusqu'au là encore plus au moins exclues de la formation. C'est le cas notamment du personnel « nettoyage – collecte » et toute la main d'œuvre non qualifiée et ouvrière.*

D'une manière générale, la formation diplômante mais aussi la formation continue qualifiante ainsi que le renforcement des capacités aussi bien managériales que techniques et de communication sont des exemples de besoins forts sollicités à l'heure actuelle. La création de certificats et diplômes tels que : métier propreté urbaine, trieurs, agents de maîtrise déchets, techniciens, etc., sont des propositions qui restent fort intéressantes pour une véritable valorisation professionnelle du métier.

La formation est également à considérer comme une sorte de reconnaissance sociale du métier dans son ensemble, y compris la composante informelle, dans la mesure où les métiers de la propreté condamnent généralement l'individu à une sorte de marginalisation, voire double stigmatisation, sociale et du fait du caractère insalubre, pénible et à risque des tâches journalières du métier.





7. RECONNAITRE LE SECTEUR INFORMEL ET ANALYSER LES OPPORTUNITÉS DE COLLABORATION

Les récupérateurs informels de matériaux recyclables jouent un rôle fondamental dans le système de gestion des déchets solides urbains au Maroc. Leur activité valorise les recyclables produits par les ménages, les commerces et les industries. Bien qu'elle pourrait permettre la valorisation d'une portion plus ou moins importante de déchets ménagers et assimilés, l'organisation de cette activité est à présent limitée à quelques coopératives de trieurs au niveau des nouvelles décharges contrôlées alors qu'elle est toujours informelle, non structurée et peu rentable au niveau des villes.

Le secteur du recyclage s'est développé de manière autonome au Maroc et a évolué selon une logique commerciale, régie par les lois du marché, car les mesures et les textes permettant l'organisation du secteur sont inexistantes. Le recyclage est encore peu étudié et opérationnalisé (hormis quelques expériences de tri à la source et de compostage) et les activités de ce secteur restent dominées par l'informel. Selon le ministère chargé de l'environnement, le nombre des récupérateurs (ou Mikhal) est estimé à quelques milliers au Maroc, opérant au niveau des sites des décharges et dans les différentes villes du pays (incluant aussi bien des activités qui se déroulent dans les rues et marchés que des collectes porte-à-porte).

Quatre catégories de récupérateurs, opérant en décharges publiques et en ville, ont été identifiées dans la plupart des villes marocaines :

- Les récupérateurs travaillant dans les décharges sauvages ;
- Les récupérateurs de matières organiques qui travaillent en ville : les matières récupérées sont utilisées comme nourriture pour les troupeaux domestiques ou revendues ;
- Les récupérateurs de produits valorisables tels que le papier, le plastique, les métaux, l'aluminium, le verre : leur nombre est également variable selon les saisons, la valeur des matériaux recyclables sur le marché et les demandes en main-d'œuvre des autres secteurs (agriculture, bâtiment etc.) ;

- Les récupérateurs équipés d'une balance pratiquant le porte-à-porte : ils achètent ou reçoivent en don des matières triées (pain principalement, mais aussi verre ou plastique) ou les échangent contre du savon, de la lessive, de l'eau de javel, etc. Ces récupérateurs sont plutôt considérés comme de petits commerçants ambulants qui travaillent dans la légalité.

De plus, un autre type de récupérateurs également commerçants, le plus souvent motorisés en tricycle ou camionnettes, sillonnent les quartiers des villes au haut-parleur et achètent les métaux, les appareils électriques et électroniques, l'électroménager d'occasion, meubles, etc.

Tous ces récupérateurs alimentent des grossistes qui, à leur tour, ravitaillent une chaîne industrielle informelles (entreprise de papier carton, de verre, de plastiques, etc.).

Le ministère chargé de l'environnement est conscient de l'importance du secteur informel et de sa professionnalisation, et estime que les services de collecte et d'élimination ainsi que les filières de valorisation pourraient en bénéficier pour réduire le gisement accessible au secteur informel.

Cette approche nécessite un plan social pour la prise en charge du secteur informel en vue d'intégrer les récupérateurs informels dans l'économie du recyclage et améliorer les conditions sociales et environnementales de leurs activités. À cet effet, le ministère propose l'encouragement de la création de micro-entreprises dans les activités du recyclage et la création d'emploi dans les différentes filières des déchets.

Pour les communes, ce secteur représente à la fois une source de perturbation des opérations de collecte et de nettoyage et aussi un problème d'une dimension sociale et économique assez complexe et difficile à cerner.

Pour cela, dans une tentative de structuration, les deux catégories des récupérateurs exerçant sur les sites des décharges publiques et ceux ambulants en villes ont été rapprochées par des initiatives d'organisation et de formalisation.





Pour les récupérateurs en ville, les scénarios de rendre cette activité plutôt formelle sont limités et très peu faisables du fait de nombreuses contraignantes, plus particulièrement la tendance générale de ces récupérateurs à travailler pour leur propre compte et à refuser toute sorte d'organisation. Cette réalité incite d'ailleurs les communes à réfléchir sur la reconnaissance du « *Mikhali* » en tant que métier libre légal, et à examiner toute l'assistance, formation et accompagnement nécessaires, comme souligné plus haut, pour relever ce défi.

Ceci, avec toujours l'idée d'améliorer, éventuellement pas à pas, une activité qui s'affirme comme incontournable à l'heure actuelle, et non de chercher à la transformer en une autre ou encore à l'éliminer.

Au niveau des décharges, la procédure d'organisation et d'intégration des récupérateurs a pris plusieurs années avant de réussir la mise en place de quelques coopératives viables.

C'est le cas de la coopérative *Attawafouk* de la décharge publique *Oum Azza* de Rabat qui compte aujourd'hui 151 adhérents, dont 27 femmes et la coopérative *Attadamoun* à la décharge publique de Meknès.

« Pour une réelle intégration des récupérateurs dans le système formel il faudra des garanties de la part du secteur public et privé. La réussite d'une structure formelle des récupérateurs des déchets nécessite un travail en interne, entre les adhérents eux-mêmes, et aussi un appui et un accompagnement financier de la part des institutions bancaires. L'enjeu est d'assurer un vrai accompagnement graduel, sur les plans personnels et professionnels, pour le passage d'une situation fragile, caractérisée par un manque d'organisation, à une autre situation structurée ». Affirme le président de la coopérative *Attawafouk*, Rabat.

8. PROMOUVOIR L'INTÉGRATION DES PETITES ENTREPRISES DANS LA GESTION DES DÉCHETS

La création des petites entreprises en gestion des déchets devrait non seulement permettre d'importantes opportunités de création d'emploi mais pourrait aider aussi à résoudre de nombreux problèmes toujours épineux tels que la collecte sélective et le tri à la source, la collecte des encombrants et des déchets inertes, la redevance des gros producteurs, la collecte et la valorisation des déchets verts, etc.

À l'heure actuelle, les opportunités de création d'emploi qu'offre le secteur des déchets sont paradoxalement limitées entre, d'une part, les grands groupes opérateurs privés ayant un important capital, et d'autre part, des travailleurs de déchets exerçant diverses petites activités (récupérateurs informels, semi grossistes et grossistes) dans un cadre informel et peu rentable. Entre ces deux situations extrêmes, on ne trouve presque pas de petites sociétés formelles et ce, malgré un important potentiel de création d'entreprises et d'emploi qu'offre ce secteur.

Certes, pour les communes, le recours aux grandes entreprises peut se justifier par les exigences en capital et par les garanties financières mais aussi par le savoir-faire technique et managérial que nécessite la gestion des déchets, plus particulièrement pour ce qui est de la mise en décharge et la valorisation. Néanmoins, avec l'évolution rapide que connaît le secteur des déchets et la diversité de la nature de ses prestations et des exigences techniques d'une gestion intégrée, il faut dire que les communes sont appelées à réfléchir sur cette question, sur ses avantages et sur ses inconvénients. Aujourd'hui, la nature des appels d'offres de gestion fait qu'ils ne peuvent être approchés que par les grandes entreprises, les multinationales ou par des groupements d'entreprise de taille, excluant ainsi la participation des petites et moyennes entreprises.





De plus cette situation fait que ce sont généralement les mêmes entreprises qui se présentent toujours et partout au Maroc ce qui nuit considérablement à la compétitivité et à la pertinence des appels d'offres même. Ceci au moment où *l'éclatement de cette logique, basée sur un seul lot de prestation, en une logique de service à plusieurs prestations indépendantes pourrait aider non seulement à encourager la création de nombreuses entreprises et à améliorer la compétitivité mais aussi à repenser totalement les services communaux de propreté et résoudre de nombreux problèmes qui trainent depuis des années*. C'est le cas en particulier de la collecte des déchets encombrants, des déchets verts, des déchets des industriels, gros producteurs ou encore de la collecte sélective qui pourrait se faire par des petites entreprises. De plus, et au-delà de la création de nouveaux métiers, une telle gestion devrait améliorer la rentabilité de la gestion communale des déchets tout en l'inscrivant dans une véritable dimension sociale et de création d'emploi et d'économie circulaire.

La complexité des cahiers de charge actuels et les difficultés d'aboutissement des appels d'offres mais aussi les difficultés de suivi et contrôle des prestations de services de propreté communale incitent davantage à analyser toutes les alternatives possibles afin de sortir de cette situation jugée défavorable. Pour de nombreuses villes, notamment les grandes agglomérations urbaines, diverses prestations méritent d'ores et déjà de faire objet d'appels d'offres séparés. Les scénarios que nous recommandons pourraient concerner une ou plusieurs des prestations suivantes :

- La collecte des déchets ménagers et assimilés ;
- Le nettoyage voiries et boulevards ;
- La collecte des déchets ménagers et assimilés des gros producteurs ;
- La collecte des déchets verts, inertes, gravats et encombrants et autres collectes spéciales à la demande ;
- La collecte sélective auprès des ménages, gros producteurs, établissements publics et privés et auprès de diverses activités industrielles.

La mise en place et l'adoption de la logique d'offres séparés et la création de nouvelles prestations devrait d'ailleurs aider à mieux analyser tous les autres modes de gestion possibles y compris la création de société de développement locale SDL. Cette dernière forme de gestion reste de loin la plus appropriée pour des prestations spécifiques telles que la CS. De même, une telle logique est censée aider à repenser la planification des prestations actuelles en favorisant davantage le découpage des périmètres de prestation et de mettre ainsi les bases d'une nouvelle gestion à la fois plus compétitive et plus rentable, tant sur le plan technique que socio-économique, tout en étant une gestion écologique et à « taille humaine », quelle que soit la complexité du périmètre urbain ou son étendue.

Enfin, l'analyse de la pertinence de ces scénarios pourrait être incluse dans l'étape des études de faisabilité comme stipulé par la nouvelle procédure de soumission élaborée par la DGCL en 2015.





9. AMÉLIORER LES CONTRATS ET LES CAHIERS DE CHARGES DE LA GESTION DES DÉCHETS

Les contrats et les CPS représentent les documents contractuels qui définissent les conditions de gestion et représentent, de ce fait, la principale piste qu'elle faudra emprunter pour toute amélioration de la gestion actuelle des déchets ménagers et assimilés au Maroc.

Avec la publication de la loi 54.04 en 2006, relative à la gestion déléguée, et en s'appuyant sur la loi 28.00 publiée pendant la même année, la quasi-totalité des communes urbaines se sont orientées vers la délégation du service des déchets urbains. Au début, la délégation a concerné la collecte et nettoyage, par la suite, le secteur privé a rejoint le marché de la mise en décharge. En l'espace de quelques années, et grâce aux subventions du PNDM, le service de la propreté est devenu un service plutôt assuré dans sa majorité par des sociétés privées et pour lequel les communes se contentent d'assurer le suivi et le contrôle en leur qualité de délégant.

En termes de gestion, la délégation a permis aux communes de se détacher des contraintes de la gestion publique et de sa lourdeur pour tirer profit des nouveaux avantages que garantit la logique de gestion privée. D'ailleurs, le constat général, après cette expérience de délégation est que ce nouveau mode de gestion a donné un véritable nouvel élan à la gestion des services communaux et au secteur des déchets ménagers en particulier.

Étant donné que ce nouveau mode de gestion est plus coûteux et difficile à supporter par les budgets communaux, la délégation a tout naturellement suscité un grand débat public/privé et a fait émerger de nouveaux défis, liés notamment aux aspects financiers, de gestion des contrats et du suivi et contrôle tel que souligné dans le dernier rapport de la cour des comptes de 2014 relatif à la délégation des services publics.

Aujourd'hui, et avec l'hypothèse que le retour en gestion directe n'est ni envisageable ni faisable, le plus important serait d'analyser les points forts et les points faibles de la situation actuelle dans l'objectif de la réajuster et l'adapter aux capacités financières des communes marocaines. L'amélioration continue de ce mode de gestion et son adaptation aux principes de la nouvelle charte nationale de l'environnement s'avère aussi de plus en plus une obligation.

Un premier travail a déjà été élaboré par la DGCL, pour améliorer les CPS, notamment en introduisant une étude de faisabilité en vue d'améliorer les conditions d'aboutissement des contrats et garantir en même temps l'équilibre financier de la contractualisation. Le caractère innovant de cette nouvelle version réside dans l'introduction du tri en décharge avant l'enfouissement des déchets ainsi que l'introduction progressive du principe du pollueur-payeur en visant les gros producteurs (clauses désormais partie intégrante des contrats et CPS de délégation) et l'incitation à l'introduction du tri à la source (CS).

De point de vue opérationnel, les CPS représentent en réalité le plus important outil dont disposent les communes pour améliorer la qualité du service et sa rentabilité, mais aussi afin de l'adapter à toute éventuelle vision de gestion intégrée. D'ailleurs, c'est par le biais du CPS et des contrats que la quasi-totalité des recommandations et formulées dans le présent document peuvent être introduites et véhiculées avec succès. C'est le cas plus particulièrement de : l'incitation à la participation de la société civile et des citoyens, l'amélioration des mécanismes de communication, la reconnaissance du métier et l'amélioration du rendement et performance technique de collecte, la séparation des flux des déchets à la source, l'incitation à la réutilisation et la réduction à la source des déchets, l'éclatement du service actuel en diverses sous prestations, l'implication de l'informel et la création de nouveaux emplois et opportunités d'économie circulaire...etc. L'élaboration de nouvelles clauses dans ce sens devraient aider à la naissance d'une nouvelle génération de CPS susceptibles de relever les défis actuels.





Le processus de la gestion déléguée des déchets ne supprime pas totalement la responsabilité du secteur public qui demeure responsable, auprès de la population, de la prestation en fin de parcours et doit toujours assurer le contrôle et le suivi des activités de l'exploitant. Malheureusement, la difficulté *d'assurer l'activité du contrôle et suivi par les communes est considérée aujourd'hui comme l'un des principaux maillons faibles de la délégation du service des déchets*. Le recours par certaines communes à la contractualisation du suivi semble faciliter la tâche mais reste difficile à cerner dans la mesure où elle crée généralement une situation de besoin en « contrôleur de contrôleur » assez complexe. L'implication de la société civile voire du grand public et le recours aux nouvelles technologies de communication, en tant que nouveaux mécanismes de suivi et contrôle, reste fortement recommandé.

« Nous avons généralisé une application interactive via téléphone portable pour mieux communiquer avec les citoyens et agir aussi en temps réel. En général, nous recevons des réclamations avec photos et nous répondons également avec des photos à l'appui, justifiant notre intervention. C'est une application d'une grande utilité professionnelle pour peu que les citoyens s'en servent d'abord dans le bon sens et puis massivement, et ne l'abandonnent pas. C'est d'ailleurs beaucoup mieux que les réclamations classiques par téléphone » Rapporte le Directeur d'exploitation Mecomar, Meknes.

Enfin, la finalité du contrôle lui-même et son objectivité sont des aspects très intéressants à prendre en considération. Le retour d'expérience sur ce volet a mis en évidence la nécessité d'analyser les possibilités d'ajuster les clauses du suivi-contrôle à la réalité du terrain et à toutes ses contraintes (sociales, organisationnelle, etc.) tout en améliorant la rigueur et la rentabilité. Ceci, sans nuire aux objectifs généraux de la contractualisation dans leur globalité.

10. RENFORCER L'APPROVISIONNEMENT DE LA GESTION DE DÉCHETS DANS LES ZONES RURALES

La grande dispersion territoriale des ménages et les contraintes d'accessibilité sont de sérieux obstacles qui handicapent la réussite de la gestion des déchets en zones rurales marocaines. Face à une situation de plus en plus préoccupante, caractérisée par une dualité de gestion urbain/rural, il y a urgence d'examiner de nouveaux scénarios et nouvelles solutions plutôt type "taille village".

Selon les données du ministère chargé de l'environnement, la production actuelle des déchets ménagers dans les zones rurales marocaines est de 1,47 million avec un ratio kg/hab./jour de 0,28 qui est relativement plus faible que les 0,78 kg/hab/j en ville. Bien que ces données restent plus ou moins sous-estimées en raison d'une couverture en collecte très modeste, il faut dire que la gestion des déchets ménagers est de plus en plus une véritable problématique pour la plupart des communes rurales. En réalité, la collecte des déchets en zones rurales est soit absente soit partielle, en raison à la fois d'une insuffisance de moyens et de ressources humains et financières et aussi en raison de l'enclavement, la dispersion territoriale des ménages et le manque d'infrastructures adéquates. En conséquence, les déchets sont le plus souvent déposés à proximité des habitations, autour des villages, dans les ravins, les lits des oueds, le long des routes et forment souvent de véritables points noirs. Les pratiques d'incinération en plein air et de déversement clandestin des déchets inertes et déchets industriels sont également très courantes en zones rurales marocaines.

L'impact environnemental de telles pratiques est d'autant plus sérieux que les milieux récepteurs présentent des spécificités paysagères, géographiques, agro-écologiques et de biodiversité qui en font des écosystèmes très vulnérables. Outre la pollution des cours d'eau, des nappes et de divers produits agricoles, les déchets ménagers produits par les zones rurales nuisent considérablement au cadre de vie de la campagne marocaine.





De nombreuses petites communes des périphéries des grandes agglomérations vivent aussi les mêmes contraintes et impacts environnementaux ce qui donne souvent lieu à la formation de véritables ceintures noires périurbaines avec d'importants enjeux environnementaux, sociaux et territoriaux.

En même temps, il faut reconnaître que le système actuel de gestion des déchets basé sur la collecte mécanisée et l'enfouissement sanitaire contrôlé est inadapté au contexte rural. En dehors des possibilités d'intégrer un grand projet intercommunal de décharge contrôlée, les autres alternatives techniques qui s'offrent aux petites communes des zones rurales se limitent à la mise en décharge sauvage.

« Dans la commune de Bzou, il y a 23 douars et seuls 6 sont malheureusement accessibles et peuvent être desservis par la collecte de la commune. Nous avons initié un projet de compostage collectif au village IMADAHN (soutien financier de l'INDH) qui a montré sa faisabilité comme une des solutions à développer sur tous les autres douars de la commune mais la population n'a pas trop adhéré ». Président association Ouaourint, commune Bzou, province Azilal.

CONCLUSION

Ce guide a essayé de dresser un état des lieux et de formuler des recommandations concrètes pour améliorer le service de la gestion des déchets ménagers et assimilés au Maroc. Ces recommandations ont été déclinées sous formes de « 10 éléments clés » que nous avons estimés prioritaires pour pallier aux différentes difficultés dont souffre ce secteur.

Nous sommes conscients qu'il existe bel et bien d'autres éléments plus ou moins liés à des spécificités particulières du contexte de la gestion des déchets marqué par sa grande complexité et sa pleine mutation. Sans aucune prétention à l'exhaustivité, nous avons proposé dans ce guide des démarches concrètes partant « d'un changement d'échelle ». Celui-ci s'impose aujourd'hui et devrait être mené par une réflexion sur le rôle de l'action publique dans la mise en place des programmes et des projets liés à la gestion des déchets ménagers et assimilés. Une autre « manière de faire » est possible.

Pour ce faire, il est primordial, selon les recommandations formulées dans ce guide, de pousser vers une participation réelle de la société civile et des citoyens, et d'entreprendre de nouvelles méthodes capables d'améliorer une stratégie de communication peu adaptée à son contexte, de reconnaître le métier des travailleurs des déchets, d'encourager la réutilisation et la réduction à la source des déchets, de penser à l'éclatement du mode de gestion actuel en diverses sous prestations, en introduisant la séparation des principaux flux des déchets à la source, de favoriser l'élaboration concertée des CPS et de débattre de la problématique dans les zones rurales.

La nécessité d'associer les filières et industries du recyclage et de valorisation, l'importance de l'intégration sociale du secteur informel et le besoin de s'aligner avec les objectifs nationaux de rendre le secteur des déchets une branche de l'économie circulaire et solidaire, ainsi que la nécessité de composer avec la montée d'une prise de conscience environnementale collective, sont toutes des contraintes dont dépendra désormais la réussite de toute vision intégrée de gestion des déchets au Maroc.





On peut facilement s'accorder aujourd'hui sur le fait que la gestion intégrée des déchets et sa réussite devraient trouver solution en grande partie en amont de la filière en impliquant les ménages, les associations de quartier, la société civile et les gros producteurs.

Les problèmes de la participation effective et efficiente et des rôles à jouer par l'ensemble de ces acteurs ainsi que le timing, les niveaux et le degré de leur association à la prise de décision sont d'une importance capitale dans ce sens. D'ailleurs, c'est à ce niveau que le besoin d'innovation représente à nos yeux le premier pas et la pierre à l'édifice qui permettra de repenser les modèles de gestion en cours et de contribuer à l'amélioration de la situation actuelle de la gestion des déchets au Maroc.

ACRONYMES

CEV	: Centre d'élimination et de valorisation
CNEDD	: Charte nationale de l'environnement et du développement durable
CPS	: Cahier des prescriptions spéciales
CS	: Collecte sélective
DGCL	: Direction générale des collectivités locales
DSM	: Déchets solides ménagers
INDH	: Initiative nationale de développement humain
PCD	: Plans communaux de développement
PNDM	: Programme national des déchets ménagers
RSE	: Responsabilité sociale des entreprises
SNRVD	: Stratégie nationale de réduction et de valorisation des déchets
TSC	: Taxe sur les Services Communaux





LISTE DES PERSONNES ET SERVICES CONTACTÉS

- Chef de Division à la DGCL
- Chef de Service au Ministère de l'Environnement
- Vice-président de la Commune de Témara
- Président de l'Association Ouaurint, Commune rurale de Bzou
- Technicien à la Commune de Meknès
- Ingénieur responsable de collecte et nettoyage de la société MECOMAR, Meknès
- Ingénieur BET suivi collecte nettoyage, Beni Mellal
- Vice-président, Commune de Beni Mellal
- Ingénieur à la Commune de Safi
- Ingénieur responsable collecte et nettoyage, société SOS Mohammedia
- Ingénieur municipal, service propreté, Commune de Tanger
- Président de la coopérative *Attawafouk*, OumAzza, Rabat
- 10 Citoyens à Beni Mellal, Rabat et Casablanca.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES CONSULTÉES

- MADANI Nabil, Droit marocain des déchets municipaux et développement durable, 11/2 *Law, Environment and Development Journal* (2015), p. 120, <http://www.lead-journal.org/content/15120.pdf>
- Gutberlet Jutta, 2003, *Social and economic inclusion of the informal recycling sector in Sao paulo, Buenos Aires and Montevideo*, University of Victoria, Departement of Geography, Victoria.
- Coopération allemande (GIZ), Programme CoMun – coopération municipale, Ministère de l'Intérieur, Maroc. *Expériences pilotes de tri à la source des déchets ménagers et déchets assimilés au Maroc. Bilan, orientations générales et recommandations pratiques*. 2015.
- Florin, B. (2015). *Les récupérateurs de déchets à Casablanca : l'« inclusion perverse » de travailleurs à la marge*. *Sociologie et sociétés*, 47 (1), 73–96.
- Cour des Comptes, 2014. *La gestion déléguée des services publics locaux, rapport de synthèse*.
- IDIR K. et EL MANSOURI M., 2019. *Enquête sur la perception des citoyens vis-à-vis la gestion des déchets ménagers et assimilés à l'échelle de la ville de Beni Mellal*. Mémoire PFE, LST Protection environnement, FST Beni Mellal.
- *Stratégies nationale de réduction et de valorisation des déchets (SNRVD), 2019. Rapport de synthèse*, Secrétariat d'État auprès du Ministre de l'Énergie, des Mines et du Développement Durable, chargé du Développement Durable.
- Secrétariat d'État chargé de l'Eau et de l'Environnement - Département de l'Environnement. *Recueil des lois relatives à la protection de l'environnement*, 2012.
- Loi n°28-00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination promulguée par





le dahir n° 1-06-153 du 30 chaoual 1427 (22 Novembre 2006). (B.O. n° 5480 du 7 décembre 2006).

- Loi 54-05 relative à la gestion déléguée des services publics. Bulletin Officiel 5405. 15 safar 1427 (16.3.2006).
- Dahir n°1-15-85 du 20 ramadan 1436 (7juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n°113-14 relative aux communes, Bulletin Officiel N° 6440 du 09 Joumada I 1437 (18 Février 2016).

RÉFÉRENCES CONSULTÉES EN LIGNE

- <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/la-gestion-des-dechets-un-defi-pour-lafrique-130088>
- <https://www.leconomiste.com/article/1044630-assises-de-la-fiscalite-le-gouvernement-deterre-son-plan-d-ecotaxes>
- <https://www.leconomiste.com/article/1045206-ramassage-des-ordures-fes-opte-pour-le-tri-la-source>
- <http://fr.le360.ma/economie/dechets-menagers-entre-realizations-et-defis-182809>

■■■ HEINRICH BÖLL STIFTUNG
RABAT
Maroc

À propos de l'étude

Ce document présente une étude réalisée par M. Mustapha Azaitraoui et M. Aziz Ouatman, consolidant les différents éléments clés pour réussir la gestion des déchets ménagers et assimilés au Maroc, basés sur un travail de terrain. Ceci est dans le cadre du programme « transformAfrica : Vers une transformation écologique et sociale en Afrique ».

Auteurs : Mustapha Azaitraoui & Aaziz Ouatmane,
Professeurs à l'Université Sultan Moulay Slimane

Editeur : Heinrich-Böll-Stiftung Rabat - Maroc

Coordination: Soufyane Fares

Date de Publication: Mars 2020

Conception et Impression: Napalm

Crédits illustration : Zakaria Tmalah



Publié par la Heinrich-Böll-Stiftung Rabat - Maroc, 2020.

Vous êtes autorisé à partager, distribuer et communiquer ce matériel par tous les moyens et sous tous formats, selon les conditions suivantes : Attribution - Vous devez créditer l'œuvre, intégrer un lien et indiquer si des modifications ont été effectuées ; Pas d'utilisation commerciale - Vous n'êtes pas autorisé à vendre tout ou une partie du matériel composant cette œuvre ; Pas de modifications - dans le cas où vous effectuez un remix, que vous transformez ou créez à partir du matériel composant l'œuvre originale, vous n'êtes pas autorisé à distribuer ou mettre à disposition l'œuvre modifiée.

La Fondation Heinrich Böll Rabat - Maroc ne peut être tenue pour responsable de l'usage de ce document par de tierces parties.



TransformAfrica est un programme pluriannuel de la Fondation Heinrich Böll Rabat qui vise à mettre en place un réseau transnational composé d'experts, d'activistes et de praticiens de toute l'Afrique travaillant sur différents aspects des processus de transformation socio-écologique, à renforcer la narration d'une transformation participative, juste et durable et à encourager les débats publics sur le développement et la mise en œuvre de nouvelles politiques sociales et environnementales.

Pour en savoir plus : <https://ma.boell.org/fr/sofi-3-0>

Facebook : <https://www.facebook.com/transformAfricaprogram/>